

# Ameublement “Cadres mariés”

La présente annexe a pour objet de fixer les modalités pratiques, dans lesquelles le mobilier affecté aux familles durant leur séjour, est perçu et réintégré auprès de la :

**Direction des Commissariats d’Outre-Mer**

**Division logistique**

**Service ameublement cadres mariés (ACM)**

**Quartier de l’Artillerie – Tél 29 24 04**

Elle rappelle, par ailleurs, les principes de base, sur lesquels reposent l’organisation et le fonctionnement de ce service. Elle rappelle à chaque bénéficiaire ses droits et ses devoirs.

## Principes de fonctionnement

La composition de la collection-type, définie chaque année, figure ci-après.

Les opérations de perception et de réintégration peuvent s’effectuer en matinée de 07h 30 à 11h30 du lundi au jeudi.



***Dés l’attribution de votre logement par le pôle logement, présentez vous au bureau de la section ACM.***

Les meubles affectés sont classés en quatre catégories, et marqués sur les inventaires : NEUF (N), BON ÉTAT (B), USAGÉ (U), HORS SERVICE (H.S.).

L’entretien du mobilier affecté est à la charge du

détenteur. Les demandes de dépannage concernant l’électroménager et les climatiseurs sont à adresser par fax à l’atelier chaud et froid selon un modèle fourni dans le guide de l’ayant droit.\*

En cas de détérioration manifeste ou d’usure anormale, une procédure d’imputation est mise en œuvre, sur procès-verbal du commissaire directeur des commissariats d’outre mer.

Les prêts éventuels de mobilier revêtent un caractère exceptionnel (literie uniquement), limités dans les délais (maximum 8 semaines). Les meubles doivent être réintégrés au moment de l’inventaire de sortie, et au jour de départ, en parfait état de propreté particulièrement en ce qui concerne l’appareillage électroménager (cuisinière, réfrigérateur, climatiseur, ventilateur).

## Inventaires

Les inventaires de mobilier sont effectués par le service ameublement, au moment de l’entrée et de la sortie du logement. Ils sont provoqués par l’occupant "entrant" ou "sortant" par une demande d’inventaire, auprès du BCP/pôle logement.

## Inventaire d’entrée

L’inventaire doit être demandé dans les meilleurs délais, dès la prise en compte du logement.

La composition de la famille (nombre d’enfants à charge) ou la situation du locataire, peut seule justifier une demande d’ameublement complémentaire.

Les mouvements d’ameublement sont exprimés

sur des formulaires disponibles à la réception du service ameublement.

Les demandes sont exploitées par ordre de dépôt et satisfaites en fonction des existants. Les décisions d'attributions est prise par le responsable de la cellule «Ameublement Cadres Mariés» de la DICOM NC.

### **Inventaire de sortie**

Un premier inventaire sera réalisé dans le cadre de la pré-visite effectuée conjointement par le BCP/pôle logement et la cellule « Ameublement Cadres Mariés » de la DICOM NC aux mois de mars ou avril de l'année de départ de l'ayant-droit. L'inventaire définitif sera effectué le jour où ce dernier quitte son logement. Ces inventaires (dates et rendez-vous) sont provoqués par le BCP/pôle logement.

En fin d'inventaire la FICHE DE CIRCUIT DEPART du locataire sera visée après apposition du cachet de service en cas de QUITUS, et ouvrira droit à la délivrance du titre de transport de retour en métropole par le service concerné (District de transit).

### **Imputation**

Les conditions et les modalités pratiques d'imputation du mobilier seront appliquées selon la réglementation en vigueur et signifiées à l'ayant-droit.

Il appartient, par ailleurs, à chaque locataire en cas de détérioration fortuite ou accidentelle, d'obtenir un dédommagement dans les conditions légales et réglementaires prévues par les contrats d'assurances souscrits.

### **Réparations, dépannages, réformes**

Les meubles classés "USAGÉS" pourront être retirés et remplacés nombre pour nombre en fonction des réalisations en cours et de l'avoir en magasin.

Les appareils électroménagers classés "USAGÉS", pourront être retirés et remplacés, en

vue d'une révision technique et d'une rénovation à caractère systématique, en fonction de la durée de vie des appareils. Pour ces mouvements, les appareils ménagers sans exception devront être **propres sous peine de rejet par l'ACM**. Les réfrigérateurs doivent être impérativement manipulés et véhiculés avec soin dans une position verticale. Les matériels classés "H.S." (usure normale ou accident technique) en cours de séjour seront présentés à la réforme et échangés.

Les mouvements, résultant des cas exposés ci-dessus, entre le logement et le service ameublement peuvent être réalisés à l'initiative du locataire. Prendre rendez-vous.

Toutefois, en règle générale, les mouvements de mobiliers seront évités en cours de séjour, et les réparations et dépannages incomberont à l'utilisateur.

### **Divers**

\* Le guide de l'ayant-droit sera remis par le service ameublement cadres-mariés, à chaque chef de famille, à son arrivée sur le territoire. Il est consultable sur le site Intra-def de la DICOM ([www.dicom.fanc.defense.gouv.fr](http://www.dicom.fanc.defense.gouv.fr)).

# Ameublement "Cadres mariés"

## COLLECTION TYPE DE MOBILIER

### Salon / Salle a manger

- 1 canapé 3 places
- 2 fauteuils
- 1 table basse de salon
- 1 meuble TV/HI-FI
- 1 buffet ou living
- 1 table (avec ou sans rallonge)
- 6 chaises

### Cuisine

- 1 buffet
- 1 table
- 4 chaises ou plus
- 1 cuisinière 4 feux + four
- 1 réfrigérateur avec compartiment congélateur
- 1 lave vaisselle (famille 2 enfants et plus)

### Chambre parents

- 1 lit 2 places 140
- 1 matelas 140
- 1 armoire 3 portes ou placard intégré
- 1 commode
- 2 tables de chevet
- 1 bureau avec chaise
- 1 ventilateur
- 1 climatiseur (split system ou mobile) en fonction du type de logement

### Chambre enfant

- 1 lit 1 place 90
- 1 matelas 90
- 1 chevet
- 1 commode
- 1 armoire 2 portes ou placard intégré
- 1 bureau avec chaise
- 1 étagère bibliothèque
- 1 ventilateur
- 1 climatiseur (split system ou mobile) en fonction du type de logement

### Chambre bébé

- 1 lit bébé
- 1 matelas bébé
- 1 commode
- 1 ventilateur
- 1 climatiseur (split system ou mobile) en fonction du type de logement

### Salle de bain

- 1 machine à laver le linge
- 1 meuble de salle de bain

### Jardin

- 6 chaises de jardin (réservées aux villas)
- 1 table de jardin (réservée aux villas)





**La liste des équipements figurant dans la collection type est limitative. Pensez à emmener ce qui n'y figure pas.**

**Il s'agit notamment :**

- de la vaisselle (batterie de cuisine)
- du linge de maison (draps, couettes et couvertures, serviettes, torchons, etc)
- des oreillers et traversins
- des accessoires de jardin et de plage (parasol, **barbecue à gaz autorisé pour ceux qui ont un logement avec balcon**, matériel de camping)
- des rideaux et tringles
- des lampes, cadres et bibelots
- des appareils de salon (TV, magnétoscope, DVD, chaîne HI-FI, ordinateur, avec un onduleur pour protéger votre disque dur des variations d'intensité du courant, etc),
- d'un four micro-ondes
- d'un congélateur d'appoint,
- d'étagères d'appoint, d'un bureau ou console pour votre ordinateur
- et d'un sèche linge.

